

Conseil municipal de Toulouse
Séance du 10 Décembre 2021

Vœu des groupes TESC- AMC - (Toulouse)

Mutuelle communale

~~Comme le décrit la délibération 21-0711 présentée à ce même conseil municipal, en France, les difficultés d'accès aux soins demeurent.~~

~~S'il est juste de souligner dans la délibération que, selon les baromètres de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) menés en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements, un quart des assurés se présentant dans les accueils de l'Assurance Maladie aurait déjà rencontré une situation de renoncement aux soins, il est surprenant de constater que dans cette délibération, ne soient concernés que les seniors.~~

La Mairie de Toulouse, dans le strict respect de l'engagement électoral validé démocratiquement par une majorité d'électeurs toulousains, après consultation et examen des candidatures dans le cadre d'un appel à Manifestation d'Intérêt, a sélectionné la mutuelle JUST pour la mise en place d'une mutuelle communale. Le Conseil Municipal a ainsi approuvé ce jour les termes de la convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse, le CCAS de Toulouse et la mutuelle JUST, pour une durée de 2 ans.

Ce partenariat a pour objectif de faciliter l'accès à un contrat d'assurance santé ou mutuelle santé. Il s'inscrit ainsi dans l'objectif de favoriser le recours aux soins pour les seniors aux revenus modestes n'ayant pas les moyens d'accéder à une mutuelle, sans être pour autant éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Par ailleurs, du fait de l'agrément CSS de la mutuelle JUST, la convention de partenariat prévoit une obligation pour cette dernière, d'orienter les seniors non-inscrits mais éligibles à la CSS, vers celle-ci, et de les aider dans leur inscription

Les seniors sont particulièrement concernés de par la réduction de leurs revenus de retraite par rapport à ceux de la vie active, leurs besoins plus importants de soins et d'un coût plus élevé de la complémentaire en raison de la progressivité des tarifs liée à l'âge.

L'accès à la mutuelle communale n'est toutefois pas exclusif d'autres tranches d'âges. Ainsi même si les critères de sélection du candidat de l'appel à Manifestation d'Intérêt ont été basés sur les besoins des seniors, rien n'empêchera les toulousains de moins de 60 ans d'être reçus par la mutuelle JUST qui reste libre du choix de sa clientèle.

En effet pourquoi prendre comme critère l'âge alors que les études montrent que ce sont les revenus et le milieu social qui sont déterminants ?

Le Baromètre du renoncement aux soins de 2019 de l'ODENORE (1) identifie que si les personnes renonçant aux soins sont plus fréquemment sans activité professionnelle, ce ne sont pas les retraités les plus concernés, mais les 40-59 ans. Il indique également que l'absence de complémentaire apparaît comme un facteur de risque majeur du renoncement aux soins.

Le Panorama de la DREES (2) sur la complémentaires santé, paru en 2019 montre également que l'absence de couverture complémentaire reste fortement liée aux ressources financières et au milieu social. Ce sont principalement des personnes à faible revenu : travailleurs précaires,

chômeurs ou inactifs. Notons aussi que les travailleurs indépendants sont également défavorisés car ils ne sont pas couverts par les mutuelles d'entreprise.

A Grenoble, qui met en place une mutuelle adressée à la population précarisée et non aux seuls seniors, il a été évalué que **17%** environ de la population était sans complémentaire. Et ces chiffres sont en augmentation du fait de la crise que nous traversons.

Il est ensuite surprenant d'avoir eu à voter deux délibérations distinctes lors de deux conseils successifs sur des questions de mutuelle : celle-ci et celle sur la mutuelle des agents. En effet, les deux démarches étant focalisées sur une négociation de tarif, il est dommage de ne pas avoir bénéficié de l'effet de levier en groupant la négociation pour les deux sujets.

Enfin, la mise en place d'une mutuelle communale fait appel d'air pour des personnes qui jusque-là n'ont pas sollicité les services sociaux. L'implication d'agents du CCAS dans l'instruction des demandes de mutuelles communales permet de vérifier que les personnes n'ont pas droit à la Complémentaire santé solidaire, et d'identifier les autres aides possibles dont elles peuvent bénéficier. Il faut donc renforcer cet aspect.

L'accès aux services de soins est crucial dans cette période de pandémie, et ces services de soins sont force de conviction pour l'adoption des mesures de prévention. La Mairie de Toulouse se doit de redoubler d'effort sur le sujet, sans attendre la clause de revoyure des partenariats évoqués ci-dessus (2 ans pour JUST).

En conséquence de quoi, le Conseil municipal de Toulouse, réuni le 10 Décembre 2021, décide confirme son souhait d'évaluer le dispositif à l'issue de la période initiale de 2 ans et d'étudier les moyens permettant d'étendre le périmètre de clientèle de cette mutuelle communale si les résultats de l'évaluation se révélaient concluants.;

Article 1 : de demander l'étude d'une **extension** aux personnes de **moins de 60 ans aux revenus modestes** mais se situant juste au-dessus du seuil d'accès à la Complémentaire santé solidaire (CSS) à faible participation financière, lequel est de 1017 € par mois pour une personne seule (Le seuil de revenus pour une mutuelle communale à tarif très préférentiel pourrait être par exemple situé dans une fourchette de revenus allant du seuil CSS à 20% au-dessus de ce seuil, soit entre 1017 € et 1220 € par mois pour une personne seule)

Article 2 de lancer immédiatement l'étude d'une **mutualisation** des partenariats couvrant d'un côté les agents et de l'autre les seniors toulousains afin d'obtenir de meilleures conditions de remboursement pour les précaires.

Article 3 : de proposer que le CCAS participe à **l'instruction des demandes**. Il pourra faire le relais vers d'autres aides étant donné que les instructeurs de la mutuelle ne sont pas des travailleurs sociaux.

(1) <https://odenore.msh-alpes.fr/ressources/synthese-descriptive-donnees-barometre-renoncement-aux-soins-brs>

(2) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/la-complementaire-sante-acteurs>